

ACCUEIL DES TOURNAGES EN ENTREPRISES



solutions
tournages
Pays de la Loire



RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE



Table des matières

Préambule	3
Pourquoi accueillir un tournage de film dans votre entreprise ?	4
1 - Référencer les locaux de votre entreprise	5
Quelle démarche ?	5
Que peuvent voir les utilisateurs de la base de données ?	6
2 - Les repérages des lieux par l'équipe du film	7
3 - Le déroulement d'un tournage et ses implications	8
La désignation des référents pour le tournage	8
L'organisation générale d'un tournage	9
La cohabitation entre l'activité de l'entreprise et l'activité de tournage	10
Les horaires de tournage	11
Des salariés figurants	11
Délimitation des lieux de tournage	13
4 - Établir la convention de tournage	14
La convention de tournage	14
Les autorisations de tournage et droit à l'image	15
Les conditions financières	16
Les assurances	16
La santé et la sécurité du personnel au sein de l'entreprise pour la durée du tournage	17
Confidentialité et réseaux sociaux	17
5 - La communication autour du tournage	18
En amont et pendant le tournage, communiquer avec ses salariés	18
La communication externe comme outil de valorisation	18
6 - Glossaire	22
En conclusion	27

Préambule

Ce guide réalisé par le Bureau d'Accueil des Tournages des Pays de la Loire est à destination des entreprises qui souhaiteraient prendre l'initiative d'accueillir un tournage dans l'enceinte de leur établissement ou qui seraient sollicitées par une société de production intéressée par le lieu.

Il a vocation à présenter les différentes étapes du tournage d'un film, les différents intervenants au sein d'une équipe de tournage et l'impact d'un tel projet sur la vie de l'entreprise. Il fournit également des conseils et témoignages d'entreprises ayant déjà vécu l'expérience, pour vous guider au mieux dans l'accueil de tournages.

Le Bureau d'Accueil des Tournages des Pays de la Loire est missionné par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour accompagner et faciliter les tournages dans la région afin de valoriser le territoire comme terre de cinéma. Il effectue des missions de pré-repérage de décors, il participe à la recherche de techniciens, artistes-interprètes et figurants lorsqu'il reçoit des sollicitations de sociétés de production. Il offre également un soutien précieux en ce qui concerne les demandes d'autorisations de tournage... etc.

Le Bureau d'Accueil des Tournages des Pays de la Loire est membre du réseau Film France/CNC, dédié à la promotion de l'attractivité de la France et de ses lieux de tournage.



Il coopère sur tous types de projets cinématographiques ou audiovisuels (long métrage, court métrage, téléfilm, film publicitaire...), quelle que soit leur dimension artistique ou économique.

Le Bureau d'Accueil des Tournages est un service intégré à Solutions&co, l'agence de développement économique de la Région des Pays de la Loire et Solutions tournages est l'outil digital du Bureau d'Accueil des Tournages.

Pourquoi accueillir un tournage de film dans votre entreprise ?

Que vous soyez une société de service, une industrie, un domaine viticole, une exploitation agricole, un lieu de restauration ou encore un commerce, vous pouvez accueillir un tournage. Les modalités d'accueil différeront en fonction de la taille de votre établissement, mais également de l'importance du projet (périmètre du tournage, durée d'occupation des lieux, taille de l'équipe du film, etc).



Accueillir un tournage de film au sein de son entreprise, c'est :

- Mettre en lumière la filière professionnelle dans laquelle vous travaillez, mieux en expliquer les enjeux et le quotidien
- Apporter un regard expert ou une expertise métier à une équipe de tournage, accompagner les comédiens dans leur prise de rôle
- Découvrir un univers singulier, celui du tournage et du cinéma
- Diversifier son activité
- Partager une expérience unique et éphémère, souvent fédératrice pour toute une entreprise ou des salariés
- Développer la notoriété de votre entreprise
- Intégrer cette nouvelle activité au sein de votre plan RSE : contribuer au développement du territoire



Référencer les locaux de votre entreprise

Quelle démarche ?

Afin que votre entreprise soit identifiée en tant que décor de tournage dans la région, il conviendra de la **référencer sur la base de décors Film France**. Cette base de données, unique en France, permet à un réalisateur et à son équipe de rechercher un décor dans tout le territoire de l'hexagone. Elle est modérée et gérée par l'ensemble des adhérents au réseau FILM France/CNC. Il s'agit d'un **service gratuit**.

Rendez -vous sur la page <https://locations.filmfrance.net/fr>

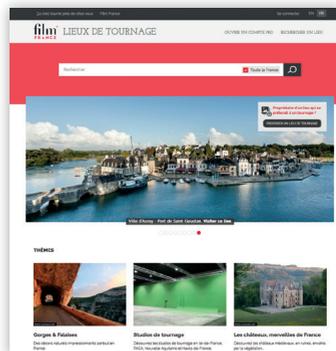
Suivez les démarches explicitées dans le guide :

- Créer un compte propriétaire
- Créer une fiche lieu de tournage

Il vous faudra :

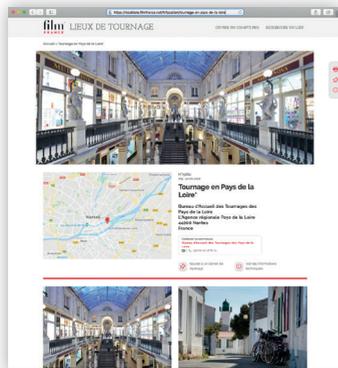
- Décrire et spécifier le(s) lieu(x) et son environnement, ainsi que les bâtiments éventuels, certaines spécificités architecturales, ou autres informations pratiques.
- Ajouter des photographies des différents espaces du lieu.

Nos services procèdent ensuite à la vérification des informations et à la mise en ligne de la fiche de lieux de tournage.



Ce sont les professionnels qui, en consultant cette base de données, font le premier pas vers vous, par notre intermédiaire.

Que peuvent voir les utilisateurs de la base de données ?



Les professionnels à la recherche de lieux de tournage peuvent interroger la base sur internet en précisant des critères de recherche (type de lieu, d'architecture, ...).

Ils peuvent ensuite consulter les fiches des lieux correspondants **sans avoir accès aux coordonnées des propriétaires**, celles-ci ne leur étant communiquées qu'après vérification par nos soins du sérieux et de la pertinence du projet, ainsi que de son adéquation avec le décor sollicité. Dans ce cas, nous vous prévenons de la prise de contact prévisible.

À partir de ce moment seulement, vous pouvez être contacté, en tant que propriétaire, par les équipes de production du film concerné et pouvez traiter directement avec ces derniers pour organiser un repérage.

Si le décor lui convient, la société de production discutera des dates, d'une durée de location, des modalités d'action et d'une indemnisation. Après accord entre les parties, la location sera effective via la signature d'une convention dont les détails sont présentés *dans la partie 4 de ce guide.*



Les repérages des lieux par l'équipe du film

Le Bureau d'Accueil des Tournages régional accompagne le projet dès la phase du repérage.

En amont d'un projet de film, les équipes de production recherchent des lieux de tournage, appelés aussi "décors naturels", tels que les locaux d'une entreprise, par opposition aux décors construits en studio. Chaque film étant à considérer comme un projet unique, les demandes sont toujours spécifiques, en lien avec le scénario et les désirs du réalisateur.

Une fois votre entreprise référencée dans la base et en tant que propriétaire du décor, vous pouvez ainsi être contacté par un membre de l'équipe du film : assistant réalisateur, repéreur ou encore régisseur adjoint. Plus rarement, le contact peut être pris par le producteur ou le réalisateur du film lui-même.

Ce professionnel, accompagné ou non d'une équipe restreinte, se déplacera alors sur le site, en accord avec vous, dans le but de vérifier l'adéquation du lieu avec ses besoins artistiques et logistiques. Après validation du décor, plusieurs visites des chefs de postes techniques et artistiques seront encore nécessaires afin d'envisager au mieux le tournage. Ils seront amenés à prendre des photos, des mesures ou toute information utile à leur choix.

Un repéreur et/ou régisseur est ainsi identifié sur chaque projet et fera le lien entre les entreprises et la production durant les recherches.

Dans tous les cas, le repérage ne constitue pas un engagement quant à la réalisation du film, car il peut arriver qu'un projet de film n'aboutisse finalement pas, notamment pour des questions de financements.



© RPDL Ouest-Médias - Petite Solange à Nantes - Axelle Robert

Le déroulement d'un tournage et ses implications

La désignation des référents pour le tournage

Le "référént film" au sein de l'entreprise : un poste essentiel au bon déroulement du tournage.

Afin de faciliter la communication et les relations entre l'équipe du film et votre entreprise, il conviendra de désigner un "référént film " dans l'entreprise. Il peut s'agir d'un membre de la direction ou d'un salarié chargé par exemple de la communication au sein de l'entreprise. Depuis le premier contact jusqu'à après le tournage, il est présent à chaque étape.

En contact avec la production, depuis les repérages et jusqu'à la fin du tournage, cet interlocuteur sera chargé de suivre le projet, d'accompagner la production lors de la préparation du tournage, mais également de diffuser de l'information au sein de l'entreprise sur son déroulé ou du tout moins de coordonner les informations à transmettre.

Cette personne pourra également compter sur le soutien du Bureau d'Accueil des Tournages tout au long du tournage.

L'interlocuteur de l'équipe de production

De la même façon, à chaque phase du projet (repérage, préparation, tournage, démontage), un membre de l'équipe de production sera désigné pour être votre interlocuteur. Il peut s'agir du repéreur, du directeur de production ou du régisseur général.

Il est souhaitable de rencontrer ces interlocuteurs en amont du tournage, afin de bien appréhender le projet et les attendus de la production.

L'organisation générale d'un tournage

Différents éléments sont à prendre en compte dans l'organisation d'un tournage.

La durée d'occupation d'un décor

La durée moyenne d'un tournage de long métrage en France est de 20 à 25 jours. La durée du tournage proposée à votre entreprise pourra ainsi aller d'une journée à plusieurs semaines, en fonction du projet.

Il sera probablement nécessaire de mettre en œuvre certains aménagements de manière à préserver la continuité de l'activité de votre entreprise sur toute la durée du tournage.

L'équipe de tournage

Une équipe de tournage peut être constituée de 20 à 60 personnes. Un long métrage de fiction ou un téléfilm déploient généralement plus de moyens humains ou techniques qu'un court métrage ou qu'un film documentaire.

Les métiers présents sur le tournage d'un film vous sont présentés dans le glossaire [partie 6](#) de ce guide.

Le matériel

Un tournage nécessite la présence de véhicules (voitures et camions) servant au transport des équipes et du matériel technique. Il convient donc d'identifier si votre entreprise dispose de la capacité nécessaire pour accueillir les véhicules de l'équipe de production, tout en préservant l'accueil de ceux de vos collaborateurs. D'autres solutions peuvent également être envisagées à proximité de l'entreprise.

La restauration

La restauration de l'équipe de tournage est essentielle au bon déroulement des prises de vue et à la qualité de l'organisation générale. Il est de coutume qu'un prestataire spécialisé, mobile, appelé « cantine » suive l'équipe, de décor en décor. C'est un prestataire spécialisé en tournage, équipé pour une cuisine « mobile et autonome », avec des menus variés et équilibrés, adaptés à une équipe de tournage qui travaille beaucoup, plusieurs semaines durant.

Les besoins annexes

Un tournage peut nécessiter d'autres espaces pour les équipes : bureau pour la production, loges pour les comédiens et le maquillage/coiffure/habillage des acteurs, espace « régie », lieu de stockage de matériel, etc.

Les besoins seront précisés par la production en fonction des locaux disponibles sur le lieu de tournage ou à proximité.

L'équipe de tournage aura très certainement besoin d'effectuer un relevé des compteurs, des branchements en électricité sur place et éventuellement d'eau.

IMPORTANT - Tourner une scène nécessite beaucoup de préparation en amont. Ainsi, louer un lieu de décor peut sous-entendre accepter qu'une équipe de décorateur vienne en amont (plusieurs jours de préparation) pour préparer le lieu. Après le tournage, cette même équipe démontera et rangera le matériel déployé, ce qui nécessitera également plusieurs jours. La production s'engage à prendre en charge la remise en l'état du lieu tel qu'il était.

La cohabitation entre l'activité de l'entreprise et l'activité de tournage

Accueillir le tournage d'un film peut être enthousiasmant pour les salariés d'une entreprise, mobilisés autour d'un projet commun. Cela permet à chacun de découvrir l'univers d'un tournage et les différents métiers qui l'accompagnent. Il convient d'appréhender le projet comme une expérience positive, fédératrice et le cas échéant inédite. Néanmoins ce n'est pas un spectacle, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un lieu de travail à part entière.

La présence d'une équipe de tournage sur des lieux de travail n'est toutefois pas anodine. La durée, le périmètre d'occupation, ainsi que les horaires de tournage, dépendent de chaque projet. Ces paramètres seront à étudier au cas par cas afin de mesurer l'impact de l'activité de tournage sur celle de l'entreprise. Du côté de l'entreprise, il convient aussi de s'adapter à l'activité de tournage et de rester le plus discret possible pour ne pas perturber la concentration de l'équipe.

Plusieurs questions se posent en amont, afin d'y apporter les réponses nécessaires en vue d'un tournage serein :

- Quelle sera la durée du tournage ?
- Se déroulera-t-il pendant les horaires de travail des salariés ou au contraire en horaires décalés ?
- Les salariés seront-ils impliqués dans l'opération ?
- L'ensemble des locaux d'entreprise seront-ils concernés ?

En fonction des réponses, des aménagements temporaires dans l'organisation au sein de l'entreprise pourront devenir nécessaires, tout en préservant les conditions de travail des salariés.

Les horaires de tournage

Si le tournage se déroule sur les horaires d'ouverture de l'entreprise, vous pourrez, en tant que responsable de l'organisation du travail de vos salariés, choisir d'apporter quelques aménagements, notamment sur le temps de travail. Du télétravail, des horaires décalés, ou d'autres dispositifs permettant de concilier le tournage, la bonne continuité de l'activité et le bien-être des salariés, pourront être des sujets de réflexions à ce moment.

Par ailleurs, un tournage peut occuper beaucoup d'espaces et engendrer de l'animation. Un appel au respect mutuel du travail des équipes de tournage, comme de celui des collaborateurs de l'entreprise, sera approprié en amont et durant le projet, afin que la cohabitation se passe au mieux. Le tournage ne doit pas être perçu comme une contrainte pour les salariés. Il faut donc limiter au maximum les impacts négatifs qu'il pourrait engendrer.

Afin d'éviter également le moindre risque de confusion, la production informera l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise de certaines scènes devant être tournées dans les espaces communs ou utilisés habituellement, notamment lorsqu'il s'agira de tourner des scènes comportant des crimes, des accidents, l'utilisation d'armes à feu ou d'effets spéciaux.

Enfin des règles visant à assurer la sécurité des salariés devront être mises en place (cheminement pour contourner les lieux de tournage, barrières de protection autour du matériel technique audiovisuel, etc.). À l'inverse, l'équipe du film devra respecter les règles d'hygiène et de sécurité qui s'imposent à l'entreprise, afin d'éviter toute infraction à la réglementation en la matière. Ces règles sont mentionnées dans la convention (*cf. Partie 4 - Établir la convention de tournage*).

À l'inverse, si le tournage se déroule en dehors des horaires d'ouverture, l'impact sur l'activité de l'entreprise sera moindre, voire quasi nul. Toutefois du matériel ou des décors pourront restés présents sur les lieux de travail entre deux séquences, sans les équipes de tournage. Ici encore, les règles d'hygiène et de sécurité s'imposeront à l'équipe de tournage, notamment pour stocker du matériel.

Des salariés figurants

Il peut également arriver, qu'à la demande de l'équipe de production ou du réalisateur, certains salariés soient figurants dans le film, le cas échéant dans le cadre de leur activité, en lien avec leur métier. Cette expérience est l'occasion de mettre en lumière votre savoir-faire et les spécificités de l'entreprise, comme de les faire connaître au grand public. Être figurant sur le lieu de travail engage les salariés et nécessite bien entendu leur accord, mais aussi celui de la direction. (*cf. Partie 4 - La santé et la sécurité du personnel au sein de l'entreprise pour la durée du tournage*)

Retour d'expérience du tournage d'un film

👍 En 2021, la conserverie La Sablaise, aux Sables-d'Olonne, a accueilli dans ses locaux, le temps d'une journée et demie, le tournage du long-métrage « L'origine du mal » de Sébastien Marnier avec les acteurs Laure Calamy, Jacques Weber et Doria Tillier. « Les salariés de l'entreprise ont pu prendre part au tournage en devenant figurants pour une scène de production dans la conserverie en présence de Laure Calamy, en reproduisant les gestes habituels et en fabriquant des produits dans des conditions réelles de travail. En amont de la scène, l'actrice s'est vue enseigner les bons gestes par les salariés afin de s'approcher au plus près de la réalité de la production » nous livre Marie Bévillon, Présidente de la Sablaise. Un tournage de film en entreprise nécessite une disponibilité de la part de l'entreprise d'accueil. Elle précise « Pendant la durée du tournage à la conserverie, j'étais sur place afin de m'assurer du bon déroulement de la production et du tournage. J'étais également accompagnée d'un membre de l'entreprise qui cadrait les techniciens du tournage sur les règles d'hygiène et de sécurité qui sont à respecter dans l'entreprise. »



Délimitation des lieux de tournage

La société de production pourra vouloir installer dans les locaux de votre entreprise tout matériel et/ou accessoires techniques, nécessaires notamment à la mise en place du décor, mais toujours dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité du personnel et sous réserve de l'accord préalable et écrit de la direction.

Selon le projet, le tournage peut se dérouler aussi bien à l'extérieur – lorsque le lieu le permet – qu'à l'intérieur, et occuper plus ou moins d'espaces au sein de l'entreprise.

L'impact sur l'activité de l'entreprise ne sera pas le même si le tournage se déroule en extérieur, dans une pièce, sur l'ensemble de l'étage ou dans toute l'entreprise.

Dans tous les cas, le périmètre de tournage est décidé en amont du tournage entre l'entreprise et l'équipe de production et les salariés en seront informés.





Mon père bien aimé - Demis Malleval

Établir la convention de tournage

Une fois la phase de pré-repérage et d'organisation logistique achevée, l'entreprise et la production enclencheront une convention de tournage, dont certains éléments sont détaillés ici.

La convention de tournage

Les productions vous proposent généralement leur convention type de mise à disposition d'un lieu pour leurs tournages. Ce document est la référence et constitue la contractualisation de la location de propriété. Il s'établit entre le responsable de l'entreprise et un représentant de la société de production. Il indique notamment :

- L'autorisation de tournage
- Les dates, horaires et lieux du tournage
- Les conditions financières
- Les conditions de tournage (responsables lors du tournage, obligations de la société de production)
- La remise en état
- Les charges de personnel
- Les conditions de report ou d'annulation du tournage
- Les assurances
- Les mentions dans le générique du film (cf. *Partie 5 - La Communication*)
- Le droit à l'image des personnes
- La responsabilité et les garanties

Certains points de la convention peuvent être ajustés au cas par cas. Par exemple, des éléments relatifs à une production durable, lorsque la société de production s'est engagée dans une démarche de tournage éco-responsable, ou encore la présence d'œuvres protégées dans les images du film pourront être ajoutés.

Par ailleurs, une convention particulière pourra être conclue avec la société de production, afin d'appuyer le partenariat entre les deux parties lorsque l'entreprise voudra valoriser son apport logistique et négocier des contreparties pour devenir un partenaire privilégié du film : mention au générique, apposition des logos sur les supports de communication pour la promotion du film au moment de sa sortie, organisation d'avant-premières avec des membres de l'équipe, acquisition de photos libres de droits et libre communication sur le tournage, etc. (cf. *Partie 5 - La communication autour du tournage*). Sur ce point, un document type pourra vous être transmis.

Les autorisations de tournage et droit à l'image

Il ne faut pas confondre autorisation de tournage et droit à l'image.

L'autorisation de tournage peut être délivrée avec une contrepartie financière. L'occupation, la location d'espace peuvent nécessiter une tarification.

Le droit à l'image (aussi appelé droit de la propriété intellectuelle) concerne :

- Le droit d'auteur : droit dont est titulaire un artiste sur l'exploitation et la reproduction de son œuvre (architecture, sculpture, peinture, photo...). Si l'entreprise a connaissance de droits, notamment architecturaux en cours, en son sein, elle préviendra la production qui prendra les contacts spécifiques. Le droit d'auteur a une durée de 70 ans après la mort de l'auteur.
- Le droit de la personne physique sur son image conformément à la législation sur le respect de la vie privée (toute personne apparaissant dans un film doit avoir donné son consentement et son accord signé).
- Le droit de la propriété industrielle : droit dont est titulaire le propriétaire d'une marque.

Ces deux éléments sont inscrits dans la convention de tournage et feront l'objet de conventions spécifiques si besoin.

Cas particulier : filmer la marque ou le logo de l'entreprise
Accueillir un tournage de film dans son entreprise, c'est également avoir la possibilité de mettre en valeur sa marque via le logo ou les produits de l'entreprise selon le type d'entreprise. Cette visibilité relève d'un partenariat conclu en amont entre la société de production et l'entreprise. Consultez notre annexe « Partenariats pour les entreprises » pour en savoir plus.

Les conditions financières

Il n'existe pas de grille tarifaire applicable à la location d'un décor.

L'objectif est de trouver le prix juste en fonction de l'ampleur de la cohabitation entre l'activité économique de l'entreprise et le tournage. Le tarif appliqué doit permettre de couvrir, au minimum, un arrêt éventuel de l'activité s'il a lieu. Nous pouvons voir certaines pratiques, aujourd'hui, qui permettent d'utiliser ces « bénéfiques » au profit des salariés : dans l'objectif de les remercier de leur coopération, mais aussi d'améliorer leur confort quotidien.

De plus, le tarif varie en fonction de nombreux critères : type de décor, nombre de jours de location, taille de l'équipe de tournage et en fonction de la nature du projet (long métrage, téléfilm, publicité, clip, documentaire ou court-métrage).

La taille des équipes de tournages est un élément que nous vous recommandons de prendre en compte. Ce critère de « taille » d'équipe permettra notamment de dissocier un long métrage à gros budget, d'un court métrage aux moyens limités. Plus le budget d'un film est important, plus les moyens humains déployés autour du tournage seront conséquents. Il faut avoir à l'esprit que les équipes de production ont l'habitude de tourner hors studio, et font bien souvent des propositions de tarifs de location. Pratique généralisée aujourd'hui, les journées de montage et de démontage sont facturées par les gestionnaires de lieux à hauteur de 50% du prix du jour de tournage.

Les bénéfices engendrés par la mise à disposition de votre entreprise pour un tournage sont soumis à l'**impôt sur les sociétés** ou l'**impôt sur les revenus**, selon votre statut juridique. Ces revenus doivent être déclarés à l'administration fiscale. Le Bureau d'Accueil des Tournages est à votre disposition pour vous renseigner.

Les assurances

Chaque société de production doit souscrire à des assurances qui encadrent son activité professionnelle, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'un lieu de tournage mis à disposition, pour couvrir sa responsabilité civile pour tous dommages corporels et matériels pouvant être causés par elle à un tiers, à ses préposés et à toute personne participant au tournage.

La production s'engage à communiquer avant le début du tournage les attestations d'assurance correspondantes. Il est indispensable d'obtenir l'attestation d'assurance de la société qui a prévu un tournage dans votre entreprise (à annexer à la convention).

La santé et la sécurité du personnel au sein de l'entreprise pour la durée du tournage

Les questions de santé et de sécurité du personnel employé par l'entreprise qui accueille le tournage sont anticipées et prises en considération par le producteur, qui doit à cet effet respecter les procédures appropriées.

Sur le lieu de travail, la responsabilité de la santé et de la sécurité du personnel incombe à l'entreprise.

Cependant, dès lors que les salariés sont impliqués dans le tournage d'un film à travers, par exemple, de la figuration, ils sont alors liés via un contrat de travail à la société de production et ne sont plus sous la responsabilité de l'entreprise pour la durée mentionnée au contrat, mais sont engagés par la production du film. Dans ce cas, l'employeur peut décider d'offrir ce temps de tournage au(x) salarié(s) concernés ; sinon, un jour de congés devra être pris à cette occasion, pour pouvoir effectuer l'activité de figuration. La zone de « délimitation » entre l'entreprise accueillante et l'espace mis à disposition de la production devra donc être précisément défini dans la convention de tournage.

Confidentialité et réseaux sociaux

Un tournage entre une entreprise et une production de tournage est soumis à des règles de confidentialité sur le projet de tournage (convention type de tournage envoyée sur demande par le BAT).

Il est tout à fait impératif de travailler dans une relation de confiance et de savoir garder le secret professionnel car la divulgation d'informations confidentielles peut faire « fuir » un tournage. En effet, poster sur les réseaux sociaux, par exemple, une photo du comédien principal pendant une scène de jeu peut divulguer sans le savoir des informations sur le dénouement narratif d'un film. Il est d'ailleurs contre-productif de communiquer trop tôt sur un tournage, tant que le public n'a pas accès au film/à la fiction monté(e).

Toutefois, l'entreprise pourra communiquer certaines informations en amont du tournage en cas d'accord préalable avec la production/validation des photos.

Une fois la convention de tournage signée et la phase pré-production terminée, c'est le moment de la réalisation du film : le tournage peut alors démarrer. La communication vis-à-vis de l'ensemble des salariés de l'entreprise - tous concernés par le tournage, de près ou de loin - est une étape clé pour assurer le bon déroulement du tournage.



© APDL - Ouest Médias - Le Tigre et le Président - Jean-Marc Peyrefitte

La communication autour du tournage

En amont et pendant le tournage, communiquer avec ses salariés

L'organisation d'un tournage dans l'entreprise est un événement qui peut être utilisé comme projet d'entreprise et qui est en tous les cas à faire accepter auprès du personnel, mais aussi à valoriser auprès de lui.

Il peut toutefois soulever des questionnements et inquiétudes vis-à-vis des conditions de travail. En effet, l'ampleur d'une équipe de tournage, ses équipements et aménagements du lieu peuvent être impressionnants. Il s'agit donc de se montrer clair et rassurant envers les salariés de l'entreprise dès le début du projet, en explicitant les étapes du projet et l'organisation mise en place (durée, périmètre, horaires). Ces phases de calages et de relai auprès des salariés en amont du tournage ne doivent pas être négligées. C'est le moment de l'adhésion.

Par ailleurs cet événement d'entreprise est un moyen de renforcer la cohésion d'équipe autour d'un projet fédérateur.

Cette communication devra être maintenue tout au long du tournage pour faciliter la cohabitation entre la vie d'entreprise et le tournage.

Pour communiquer auprès des salariés, l'entreprise peut utiliser les outils déjà en place tel que le réseau social d'entreprise, des e-mails, des courriers, etc.

Le cas échéant, le service ou le chargé de communication interne de votre entreprise pourra relayer les avantages proposés aux salariés en contrepartie des contraintes découlant du tournage. **Ces contreparties**, négociées au préalable dans le cadre de la convention de tournage, contribuent à emporter l'adhésion des salariés au projet, voire de les amener à s'impliquer.

À titre d'exemple, les contreparties suivantes pourront être envisagées :

- L'organisation d'une rencontre avec l'équipe du film, en amont du tournage, dans les locaux de l'entreprise
- La possibilité pour les salariés d'être figurants dans le film ou d'assister au tournage de quelques scènes du film (par groupe)
- L'invitation des salariés impliqués à l'avant-première du film
- La mise en place d'actions de communication interne en lien avec le thème du film, pendant le tournage
- L'organisation d'un mini-reportage dans les coulisses du tournage, à l'attention des seuls collaborateurs
- Organisation d'une projection, en interne de l'entreprise, pour tous les salariés

La visite lors d'un tournage

Afin de valoriser ce projet, vous pouvez également envisager des visites du tournage par les actionnaires de l'entreprise ou par des salariés. Ces opérations se dérouleront plutôt en petit comité (5 personnes au maximum) et nécessiteront l'accord de la production. Une alternative peut être d'organiser des rencontres en dehors du tournage, lorsque l'équipe du film est en repos.

Il est important de comprendre qu'un tournage est un lieu de travail. Visiter un plateau s'apparente ainsi à une visite d'entreprise. Cela ne peut en aucun cas arrêter le tournage.

En 2021, Robin Campillo a tourné des scènes de cascade de son long métrage « L'île Rouge » sur l'ancien site Michelin de La Roche-sur-Yon. Des salariés du site ont pu assister à des prises de vue et vivre le tournage de près.

La communication externe comme outil de valorisation

L'accueil d'un tournage dans votre entreprise est également un moyen de renforcer votre visibilité et votre notoriété, tout en diversifiant votre activité.

La promotion du film peut vous donner de la visibilité

La notoriété engendrée par un film de cinéma peut être importante, puisque la sortie est accompagnée par une promotion médiatique régionale, nationale, voire internationale et touche potentiellement des centaines de milliers, voire des millions de personnes. L'enjeu est donc de tirer parti de votre participation à ce tournage en valorisant votre image et votre savoir-faire s'il est visible dans le film. Comme les contreparties accordées aux salariés, ces contreparties pour l'entreprise seront négociées lors de la contractualisation. Une bonne anticipation de ces questions permettra une communication fluide pour l'entreprise.

Lors de la sortie du film, le distributeur s'appuiera sur les accords passés avec la production pour mettre en avant votre entreprise.

Voici des exemples de contrepartie que l'entreprise aura pu négocier :

La mention au générique : c'est un élément de promotion incontournable, qui permet à votre entreprise de susciter l'intérêt de professionnels qui y prêtent attention. Cette mention peut être rédigée dans la convention de tournage.

Les supports de communication : votre visibilité sur des supports de communication du film. Des mentions concernant votre entreprise (nom, organisation du tournage, témoignages ...) pourront par exemple figurer dans le dossier de presse du film. Ce dossier à destination des journalistes qui dispense des informations essentielles sur le film (interview du réalisateur, des comédiens, synopsis, photos, liste artistique et technique) reste très regardé.

La promotion sur les réseaux sociaux : elle s'est imposée ces dernières années et peut contribuer à accroître votre notoriété dès lors que le message sera simple et percutant.

Vous pouvez demander à la production des photos du tournage du film dans votre décor et les utiliser avec son accord. À noter que l'utilisation de photos prises par vos soins sur le tournage devra être approuvée par la production avant toute exploitation.

Le distributeur est également votre interlocuteur pour vous fournir le matériel de promotion du film soit les photos officielles, l'affiche, la bande-annonce ou des extraits du film afin que vous puissiez les relayer sur vos réseaux sociaux.

Les avant-premières et séances de cinéma : en parallèle de cette promotion, ont lieu les avant-premières publiques, événements phares dans la promotion d'un film. Elles sont organisées par le distributeur et ont lieu avec ou sans l'équipe du film et dans

toute la France. En tant que partie prenante au tournage, votre présence a du sens et peut être signalée et remarquée, notamment pour l'avant-première, la plus proche du lieu de tournage.

Communiquer sur le tournage via la presse : la venue de la presse sur les lieux de tournage devra être négociée avec la production et devra respecter les conditions imposées par cette dernière. Ainsi, votre entreprise pourra bénéficier d'un relai médiatique qui vous permettra de valoriser votre image. Une fois le tournage terminé, il n'est pas trop tard pour faire parler de l'opération dans la presse, en prenant contact avec des journalistes qui décideront ou non de réaliser un sujet sur l'accueil du tournage dans votre entreprise.

Annexe (non intégrée au guide pdf) :

Fiche « Partenariats pour les entreprises » : partenariat/placement de produit

N'hésitez pas à contacter le Bureau d'Accueil des Tournages pour la recevoir.





Toutes les filles pleurent - RPDL Ouest Médias

Glossaire

6

Acteur.ice : artiste qui interprète un personnage dans un film.

Figurant.e : ou acteur de complément, se trouve en arrière-plan du film, dessinant parfois une silhouette, il n'a pas de texte à dire.

Cascadeur.euse : artiste chargé de remplacer un acteur pour le tournage d'une scène comportant un risque de blessure ou nécessitant une habileté physique ou de pilotage particulière.

Mise en scène - Réalisation

Réalisateur.ice : personne qui dirige la fabrication d'une œuvre audiovisuelle, généralement pour le cinéma ou la télévision mais aussi pour la radio. Il est, pour ces médias, l'équivalent du metteur en scène au théâtre.

Assistant.e réalisateur : collaborateur artistique et technique direct du réalisateur, lequel lui délègue un certain nombre de missions

Second.e assistant.e réalisateur : s'occupe de la coordination et élabore la feuille de service (planning de la journée de travail et des différentes équipes) en lien avec le secrétaire de production.

Scripte : a pour mission de veiller à la continuité et à la cohérence visuelle et sonore d'un film pendant la phase où le scénario se transforme en objet visuel par l'intermédiaire du tournage. Avant, pendant et après le tournage, il travaille en étroite collaboration avec le réalisateur et prend complètement en charge, en tenant compte des exigences artistiques de celui-ci, l'ensemble des détails incontournables pour que tous les plans du film soient « raccords » et « montables ».

Directeur.ice de casting : recherche et propose des artistes pour des rôles déterminés. Il peut s'agir de personnages principaux ou secondaires d'un film de fiction, d'un spot publicitaire.

Chef.fe de fil figuration : personne chargée de trouver les figurants, de les convoquer et de s'assurer qu'ils seront bien là, comme prévu, le jour du tournage.

Production

Directeur.ice de production : délégué du producteur ou de la société de production pour la préparation, le tournage et les finitions d'un film jusqu'à la copie standard. Il définit les besoins en personnel artistique et technique, constitue l'équipe de production en collaboration avec le réalisateur et le producteur, négocie les rémunérations et les contrats de travail, gère le budget de production et veille à résoudre, en cours de production, tout problème relatif à l'organisation du travail et du personnel.

Chargé.e de production : responsable du budget, il supervise la production et assure la gestion matérielle et humaine du projet.

Assistant.e de production : travaille en collaboration avec le directeur de production, le chargé de production, l'administrateur de production. Il s'occupe de toute l'organisation, de la logistique, de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière ou encore de la partie post-production.

Administrateur.ice de production : personne chargée du suivi des créances lors de la production d'un film. Il présente, chaque semaine, un état des comptes au directeur de production. En fin de tournage, il doit remettre un compte rendu détaillé de toutes les dépenses effectuées.

Secrétaire de production : collaborateur du directeur de production et du régisseur général au même titre que l'assistant de production. Ses tâches sont multiples : rectifier les scénarios, rédiger les contrats des comédiens et des techniciens, s'occuper des visas de tournage, assurer les relations avec les organismes publics d'aide à la production et surtout rédiger la feuille de service, qui constitue le plan de travail de la journée de tournage du lendemain.

Régie

Régisseur.euse général.e : collaborateur direct du directeur de production, responsable de l'organisation matérielle et logistique d'un tournage. Il intervient dès la préparation du tournage en participant au repérage des décors et lieux de tournage. Sa mission est de permettre le tournage sur les décors repérés (demandes d'autorisations de tournage, organisation des accès et stationnement, organisation du transport et hébergement, etc.). Pendant le tournage, il assure la coordination de diverses opérations prévues au plan de travail (organisation du transport des comédiens, prise en charge du matériel, réglage des problèmes pratiques). Il est secondé par le régisseur adjoint et des assistants régisseurs adjoints/auxiliaires de régie.

Repéreur.se de décors : en charge de trouver et de proposer des lieux pour les tournages hors studio de scènes d'un film, d'une série, d'une production audiovisuelle ou de publicités. Son travail consiste à trouver des lieux qui correspondent aux souhaits du réalisateur (dimensions artistique et esthétique) et qui réunissent toutes les conditions nécessaires pour un bon déroulement d'un tournage, « décors tournables ».

Image

Chef.fe opérateur.ice... (ou directeur.ice de la photographie) : personne responsable, durant le tournage, de la prise de vues, il coordonne les efforts de trois équipes : caméra, machinerie et lumière/ éclairage. Concepteur de l'image du film, il conçoit l'esthétique de l'éclairage il est donc un collaborateur essentiel de la mise en scène du film.

Cadreur.euse (opérateur.ice ou caméraman) : technicien qui est aux commandes d'une caméra lors d'une prise de vues pour le cinéma ou la télévision, qu'il s'agisse de films ou d'émissions en direct, il est responsable du cadrage, soit sous les recommandations ou indications du réalisateur, soit selon sa propre initiative.

1^{er} assistant.e opérateur.ice : assistant technique du chef opérateur de prise de vues et du cadreur de tournage. Il est responsable du matériel de prise de vues : caméra, objectifs, accessoires... dont il assure la mise en œuvre. Il est le chef de l'équipe caméra.

2^{ème} assistant.e opérateur.ice : technicien membre de l'équipe de prise de vues, assumant en particulier les responsabilités de gestion de la caméra. Assistant du 1^{er} assistant opérateur, il participe avec lui aux essais caméra et l'assiste en préparation et sur le tournage.

Opérateur.ice steadicam : technicien spécialisé dans la manipulation du steadicam ou stabilisateur de caméra, un système portatif qui permet de stabiliser la prise de vues en cinéma et télévision. L'opérateur steadicam est appelé en renfort du cadreur du film quand un plan requiert l'emploi du procédé.

Photographe de plateau : photographe qui, dans une équipe de tournage, est chargé de doubler, sur un support photographique fixe, les actions qui se déroulent dans le champ de la caméra. Il n'intervient pas dans le déroulement du tournage, et ne participe en aucune façon à la fabrication du film. Il effectue les illustrations qui permettront la promotion du film avant la sortie en salle.

Son

Chef.fe opérateur.ice du son ou ingénieur du son : au cinéma, il est responsable de la prise de son sur le tournage, travaillant en étroite collaboration avec son assistant, le perchman.

Perchman ou assistant.e son : assistant du chef opérateur du son, responsable du placement du microphone principal. Il place et déplace le micro en temps réel afin de recueillir le son des voix de chaque comédien pendant les prises. Il est garant de la qualité du son qu'il transmet au chef opérateur du son.

Décor

Chef.fe décorateur.ice : chargé de rechercher et de créer les lieux et les décors d'un film. Il est le principal responsable du décor : il prend en charge les aspects esthétiques, techniques, matériels et budgétaires.

Ensemblier : chargé de l'agencement des ensembles décoratifs d'intérieur : mobilier, tissus, papiers peints, mais aussi des objets les plus divers. Il ne construit pas un décor, il l'harmonise en assistant le chef décorateur.

Accessoiriste : chargé sur un tournage, de gérer les objets énoncés ou suggérés par le scénario et le dépouillement défini par la mise en scène. Il fait partie de l'équipe de décoration dont il assure la continuité du travail sur le plateau en gérant le décor et les accessoires qui lui ont été confiés. Il assure, avec la scripte, la responsabilité des raccords accessoires/décoration pour coller à la continuité chronologique de l'histoire.

Artisans

Chef.fe électricien, électricien.ne, groupman : responsable technique de la lumière, il est l'interlocuteur du chef opérateur. Avec l'aide de son équipe d'électriciens (les « électros »), dont il coordonne et organise le travail, il réalise sur le plan technique et formel la lumière conçue par le chef opérateur.

Chef.fe machiniste : le machiniste cinéma est en charge de l'installation et de la mise en œuvre de tous les moyens techniques nécessaires au matériel de prises de vues et des éclairages. Il veille à leur utilisation dans le respect des règles de sécurité.

Chef.fe constructeur, menuisier traceur, constructeur, serrurier : le chef constructeur construit des décors destinés à un tournage de films, de fictions ou de publicités. Il travaille à partir des plans et des indications que lui fournit l'équipe de la décoration. La construction est réalisée par des équipes regroupant différents corps de métier (maçons, charpentiers, peintres, électriciens, machinistes, ...). Le chef constructeur organise et coordonne le travail de ces équipes sur délégation du chef décorateur.

Post-production

Chef.fe monteur.euse ou monteur.se : assure l'assemblage des plans et séquences d'un film, c'est-à-dire le montage, pour en délivrer toute l'« essence » décrite par le scénario et voulue lors du tournage par le réalisateur. Il s'agit d'un travail complexe alliant une partie artistique importante (structure, narration, rythme) à une partie technique (gestion des problèmes de post-production, maîtrise des outils de montage, relation avec le laboratoire cinématographique, avec les monteurs son, etc.)

Monteur.se du son : professionnel d'apport créatif, il est chargé du montage son, il rassemble et assemble d'une façon harmonieuse et en rapport avec le contexte, les éléments sonores d'un film : dialogues synchrones (son direct), dialogues en son seul (enregistrés sur le tournage, hors caméra), dialogues postsynchronisés, bruitages, ambiances, effets sonores, musiques, dont la somme, mise en œuvre et mélangée par le mixeur, deviendra le mixage final du film.

Mixeur.se : ou ingénieur du son de mixage est le dernier intervenant à apport créatif dans la chaîne de postproduction sonore¹. Le mixeur a la charge de mélanger, équilibrer, harmoniser toutes les pistes sonores afin d'élaborer la bande sonore finale du film. Il doit mettre en œuvre les choix esthétiques et techniques, qui répondent aux attentes du réalisateur et du producteur.

Étalonneur.se : technicien de la postproduction audiovisuelle qui intervient après le montage afin de procéder à l'étalonnage. Il peut aussi effectuer, après le tournage, un pré-étalonnage des rushs pour fournir une image correctement lisible aux autres étapes de la postproduction.

Directeur.ice de post-production : technicien salarié, éventuellement délégué du producteur ou de la société de production, pour les finitions d'un film jusqu'à la copie standard. Il remplace ou est sous l'autorité du directeur de production.

En conclusion...



A Discretion - Julien Bosse

Tout tournage est une expérience exceptionnelle dont il faut savoir tirer le meilleur parti. Chaque collaboration entre une entreprise et une équipe accueillie est différente. Une expérience de tournage réussie nécessite une bonne préparation en amont. Elle suppose des adaptations dans la vie de l'entreprise et amènera des salariés à s'impliquer dans le projet.

Accueillir un tournage est donc un bon moyen non seulement pour valoriser votre savoir-faire d'entreprise et accroître votre notoriété, mais également pour diversifier vos activités et fédérer vos salariés autour d'une expérience collective unique. C'est aussi l'occasion de contribuer au développement de la filière cinématographique de votre région.

Bien entendu, le Bureau d'Accueil des Tournages des Pays de la Loire est à votre disposition pour vous accompagner et vous conseiller dans la démarche tout au long du projet.

Alors, prêts à accueillir un tournage ?



BUREAU D'ACCUEIL DES TOURNAGES

Tél. +33 (0)2 40 48 81 24

bat@solutions-eco.fr

www.solutions-tournages-paysdelaloire.fr

PAYS DE LA LOIRE, TERRE DE CINÉMA



Solutions Tournages a pour mission de faciliter les tournages en région Pays de la Loire et d'assister les équipes de production. C'est un service intégré au sein de **Solutions&co**, l'agence de développement économique des Pays de la Loire pour le compte de la Région des Pays de la Loire.

7 rue du Général de Bollardière - BP 80221 - F - 44202 Nantes Cedex 2
Tél. +33 (0)240 89 89 89 - www.solutions-eco.fr